

11260/19

(OR. en)

PRESSE 43
PR CO 43

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3709^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 15 juillet 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité	4
Iran	5
Iraq	5
République centrafricaine	8
Aspects extérieurs des migrations.....	8
Échange de vues informel	9

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions sur les activités de forage menées par la Turquie en Méditerranée orientale	10
– Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE à la 74 ^e Assemblée générale des Nations unies	11
– Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord	12
– Déclaration conjointe UE-ACP sur les objectifs de développement durable (ODD)	13
– Relations UE-Cuba	13
– Besoins militaires	13
– Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur le partenariat dans le domaine de l'aviation	14
– Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité	14
– Sanctions concernant le Soudan du Sud	14
– Relations de l'UE avec les Philippines	14
– Relations de l'UE avec la Côte d'Ivoire	15

TRANSPORTS

– Préparation de la 40 ^e session de l'assemblée de l'OACI	15
--	----

ÉNERGIE

– Modernisation du traité sur la Charte de l'énergie	15
--	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**Actualité**

La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont débattu des questions les plus pressantes figurant à l'ordre du jour international. Ils ont abordé la situation concernant les activités de forage illégales que la Turquie mène actuellement en Méditerranée orientale. Le Conseil a adopté des conclusions sur les activités de forage de la Turquie en Méditerranée orientale (voir également "Autres points approuvés").

Les ministres des affaires étrangères ont également discuté de l'évolution récente de la situation au Soudan. Le ministre finlandais des affaires étrangères, Pekka Haavisto, s'est rendu dans la région au nom de l'UE. Les ministres des affaires étrangères ont noté que l'accord intervenu le 11 juillet entre le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement constitue une avancée majeure, et ils ont souligné qu'il importe de soutenir la transition civile, y compris au moyen d'un appui financier supplémentaire.

Les ministres ont également abordé la question du Venezuela, à la suite de la visite menée à Caracas du 7 au 10 juillet par le conseiller spécial, Enrique Iglesias. Ils ont rappelé que l'UE soutenait tous les efforts, en particulier le processus d'Oslo, visant à trouver une solution politique, tout en soulignant la vive inquiétude quant à la situation des droits de l'homme que leur inspire le rapport publié le 5 juillet 2019 par la haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet.

La haute représentante a également évoqué le sommet UE-Ukraine, qui s'est tenu à Kiev le 8 juillet. Il a également été fait référence aux commémorations du cinquième anniversaire de la destruction de l'appareil du vol MH17.

La haute représentante a en outre communiqué des informations sur sa récente visite dans la région du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) ainsi que sur les résultats de la cinquième réunion ministérielle UE-G5 Sahel qui s'est tenue à Ouagadougou (le 9 juillet).

Iran

Le Conseil a discuté de l'Iran à la lumière de l'évolution de la situation dans la région et des annonces et mesures récentes de la part de Téhéran concernant la réduction de sa mise en œuvre de certains aspects de l'accord sur le nucléaire iranien, le plan d'action global commun.

Les ministres ont débattu des tensions que connaît la région du Golfe et des moyens de réduire le risque actuel de mauvaise appréciation de la situation, qui pourrait déboucher sur une escalade militaire.

Ils ont également examiné la situation actuelle concernant la mise en œuvre du plan d'action global commun. Ils ont réaffirmé que l'UE déplore la décision des États-Unis de réinstaurer des sanctions contre l'Iran à la suite de leur retrait du plan d'action global commun. Ils ont fait le point sur les efforts déployés actuellement par l'UE pour permettre la poursuite du commerce légitime avec l'Iran, y compris par l'intermédiaire de l'entité ad hoc "INSTEX", qui est à présent opérationnelle. Ils ont également demandé instamment à l'Iran d'annuler les mesures qu'il a prises et réaffirmé que l'engagement de l'UE à l'égard de l'accord sur le nucléaire dépend du plein respect de celui-ci par l'Iran et que les questions liées au respect de l'accord doivent être traitées dans le cadre du plan d'action global commun.

Iraq

La haute représentante a donné des informations aux ministres sur sa visite à Bagdad les 13 et 14 juillet. Les ministres des affaires étrangères ont fait le point sur les derniers événements dans le pays. Ils ont discuté de la manière dont l'UE peut apporter un soutien supplémentaire au pays. Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. "L'UE rappelle les conclusions du Conseil de janvier 2018 portant approbation de la stratégie de l'UE pour l'Iraq. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et qu'il importe que le pays prenne en main ses processus politiques et de réforme internes. L'UE souligne qu'elle reste déterminée à faire en sorte que le caractère multiethnique et multireligieux de la société iraquienne soit préservé. L'UE réaffirme aussi qu'elle soutient résolument le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies ainsi que l'action de la MANUI.

2. Les élections fédérales qui se sont tenues en mai 2018 confirment l'attachement de l'Iraq à la démocratie. L'UE salue la formation d'un gouvernement fédéral, y compris les récentes nominations ministérielles. Il est à présent indispensable que l'ensemble des acteurs et institutions politiques de l'Iraq s'emploient conjointement à répondre aux besoins urgents du pays, en particulier pour ce qui est d'assurer la sécurité, les services de base et des emplois durables pour tous les Iraquiens dans l'ensemble du pays. Ces mesures, conjuguées aux efforts menés sans relâche en faveur de la réconciliation nationale et locale ainsi que du retour volontaire, digne, sûr et non discriminatoire des personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont essentielles pour rétablir la confiance des Iraquiens envers leurs institutions politiques.
3. Il est nécessaire que les Iraquiens prennent résolument en main les réformes et le processus de reconstruction. Sur cette base, l'UE réaffirme qu'elle est prête à soutenir le gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de son programme de réformes dans les domaines politique, social, économique et de la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur:
 - a. le renforcement de la gouvernance démocratique et inclusive, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration des services publics et la fourniture effective des services de base, en particulier l'eau et l'électricité;
 - b. l'amélioration de l'environnement des entreprises et la mise en place des conditions pour une économie iraquienne plus durable, diversifiée et verte conformément aux engagements pris lors de la conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq organisée au Koweït en février 2018. L'UE appelle les partenaires internationaux à concrétiser en temps voulu les contributions qu'ils ont annoncées au Koweït. Des réformes économiques et financières sont nécessaires pour attirer de nouveaux investissements et soutiens;
 - c. la réforme du secteur de la sécurité civile, le respect de l'état de droit, un contrôle effectif de l'État iraquien sur tous les groupes armés et le plein respect des droits de l'homme sont essentiels pour la stabilité future de l'Iraq. L'UE et ses États membres poursuivront leurs efforts, y compris dans le cadre de la coalition internationale de lutte contre Daech, pour aider les autorités irakiennes à lutter contre la menace terroriste que continue de poser Daech, à renforcer le secteur de la justice et à réformer la police. L'UE continuera aussi d'aider l'Iraq à réformer le secteur de la sécurité civile à travers sa mission de conseil (EUAM Iraq).
4. Dans tous les processus, il convient de promouvoir la citoyenneté inclusive, le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire d'assurer, aux niveaux national, régional et local, la pleine participation des femmes, des jeunes, de la société civile et de toutes les composantes de la société iraquienne, y compris les minorités ethniques et religieuses, ainsi que la pleine protection des droits des enfants.

5. L'UE salue l'élection du président et la formation du gouvernement régional du Kurdistan à l'issue des élections régionales tenues en septembre 2018. L'UE se félicite de l'amélioration des relations entre le gouvernement fédéral iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan, et encourage les deux parties à maintenir le dialogue sur la base de la constitution iraquienne. Des efforts conjoints visant à mieux coordonner la gouvernance et la sécurité dans les "territoires revendiqués" sont particulièrement nécessaires.
6. L'UE centre ses efforts sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération (APC) avec l'Iraq, y compris la coopération politique renforcée, et sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Iraq de janvier 2018. Ce partenariat UE-Iraq bénéficie depuis 2014 d'un soutien financier de plus de 1,2 milliard d'euros de la part des seules institutions de l'UE.
7. L'UE salue le dialogue sur les migrations qui s'est engagé récemment sur la base de l'article 105 de l'APC et souligne l'importance d'œuvrer avec les autorités irakiennes au renforcement de la coopération et à la concrétisation de l'obligation qui leur incombe d'assurer le retour et la réadmission de leurs propres ressortissants dans le plein respect des droits, obligations et responsabilités des parties découlant du droit international applicable.
8. L'UE soutient à tous égards le travail que réalise l'Équipe d'enquêteurs des Nations unies chargée d'amener Daech/l'État islamique en Iraq et au Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), ainsi que la coopération menée avec les autorités irakiennes en ce qui concerne le recueil et l'analyse de preuves conformément à la résolution 2379 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE réaffirme son opposition de principe à l'application de la peine de mort. Il est prioritaire à ses yeux d'accomplir des progrès visant à ce que les personnes qui ont commis des crimes en Iraq, y compris les combattants terroristes étrangers, répondent de leurs actes tout en bénéficiant d'un procès équitable, dans le respect de droits fondamentaux.
9. Compte tenu des tensions que connaît la région, l'UE souligne qu'il importe que tous les pays que compte celle-ci, ainsi que l'ensemble des acteurs internationaux qui y jouent un rôle, respectent pleinement la souveraineté de l'Iraq et la politique de coopération constructive qu'il mène avec ses voisins. L'UE se félicite particulièrement que la présidence et le gouvernement de l'Iraq mènent sans relâche une politique équilibrée dans la région, et salue notamment leurs récents efforts de dialogue".

République centrafricaine

Le Conseil a débattu de la situation en République centrafricaine. Les ministres ont réfléchi à la manière dont l'UE pourrait renforcer encore son soutien pour encourager la poursuite de la mise en œuvre de l'accord de paix signé à Bangui le 6 février 2019.

Ils sont convenus d'entamer des travaux en vue d'une éventuelle mission PSDC civile visant à soutenir les forces de sécurité civiles centrafricaines. Cette mission interviendrait en complément de la mission militaire de formation de l'UE (EUTM RCA) qui fournit formations et conseils aux forces armées centrafricaines (FACA) et comprend également un pilier interopérabilité civilo-militaire.

Aspects extérieurs des migrations

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des aspects extérieurs des migrations. Ils sont convenus de la nécessité d'intensifier les efforts pour traiter plus efficacement cette question. Ils ont notamment souligné qu'il est nécessaire d'augmenter les ressources financières, en particulier celles du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

Les ministres des affaires étrangères ont également discuté de l'importance que revêt l'accélération des réinstallations des personnes ayant besoin d'une protection internationale. Ils ont aussi souligné qu'il convient d'accomplir des progrès sur la question du débarquement des migrants sauvés en mer, qui relève de la responsabilité des ministres de la justice et des affaires intérieures.

[Politique migratoire de l'UE \(informations générales\)](#)

Échange de vues informel

Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues informel avec Nicolae Popescu, ministre des affaires étrangères de la République de Moldavie.

Dans ses conclusions du 20 juin 2019, le Conseil européen a salué la passation de pouvoir pacifique qui est intervenue en République de Moldavie. Il a invité la Commission européenne et la haute représentante à œuvrer à un ensemble de mesures concrètes visant à soutenir la République de Moldavie, sur la base d'une mise en œuvre durable par celle-ci des réformes au titre de l'accord d'association/accord de libre-échange approfondi et complet.

Les ministres des affaires étrangères ont fait part de leur soutien et de leurs attentes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes liées à l'accord d'association, ainsi que de leur volonté de rétablir le soutien financier conditionnel de l'UE en faveur de la République de Moldavie.

[Relations de l'UE avec la République de Moldavie \(informations générales, site internet du Conseil\)](#)

[Relations UE-Moldavie, fiche d'information \(SEAE\)](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS**AFFAIRES ÉTRANGÈRES****Conclusions sur les activités de forage menées par la Turquie en Méditerranée orientale**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. "Rappelant les conclusions du Conseil du 18 juin 2019 et les précédentes conclusions du Conseil européen, notamment celles du 20 juin 2019, le Conseil déplore que, malgré les demandes répétées que lui a adressées l'Union européenne de mettre un terme à ses activités illégales en Méditerranée orientale, la Turquie ait poursuivi ses activités de forage à l'ouest de Chypre et qu'elle ait lancé une deuxième opération de forage au nord-est de Chypre, à l'intérieur des eaux territoriales chypriotes. Le Conseil réaffirme que ces actions illégales ont des incidences négatives graves et immédiates sur tout l'éventail des relations UE-Turquie. Le Conseil appelle une nouvelle fois la Turquie à s'abstenir d'actions de ce type, à agir dans un esprit de bon voisinage et à respecter la souveraineté et les droits souverains de la République de Chypre, conformément au droit international.
2. Accueillant avec satisfaction l'invitation du gouvernement chypriote relative à des négociations avec la Turquie, le Conseil note que la question de la délimitation des zones économiques exclusives et du plateau continental devrait être abordée par la voie du dialogue et de la négociation de bonne foi, dans le plein respect du droit international et conformément au principe des relations de bon voisinage.
3. L'UE demeure pleinement résolue à soutenir les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour collaborer avec les parties afin de mettre en place les conditions susceptibles de favoriser la reprise des négociations en vue de parvenir à un règlement global de la question chypriote. À cet égard, le Conseil rappelle qu'il demeure capital que la Turquie s'engage et contribue à trouver un tel règlement, y compris dans ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, aux principes sur lesquels l'UE est fondée et à l'acquis.
4. Eu égard au fait que la Turquie poursuit ses activités de forage illégales et en mène de nouvelles, le Conseil décide de suspendre les négociations relatives à l'accord global sur le transport aérien et convient de ne pas organiser pour le moment de sessions du Conseil d'association ni d'autres réunions dans le cadre des dialogues de haut niveau entre l'UE et la Turquie. Le Conseil fait sienne la proposition de la Commission visant à réduire l'aide de préadhésion en faveur de la Turquie pour 2020 et invite la Banque européenne d'investissement à revoir ses activités de prêt à la Turquie, notamment en ce qui concerne les prêts adossés à des actifs souverains.

5. Le Conseil reste saisi de la question et, conformément aux conclusions du Conseil européen du 20 juin, invite le haut représentant et la Commission à poursuivre leurs travaux sur des options en vue de mesures ciblées eu égard au fait que la Turquie poursuit ses activités de forage en Méditerranée orientale. Le Conseil suivra de près l'évolution de la situation et reviendra sur cette question en tant que de besoin."

Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE à la 74^e Assemblée générale des Nations unies

Le Conseil a adopté ce jour des conclusions sur les priorités de l'UE à la 74^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2019 - septembre 2020). Ces conclusions viennent compléter les conclusions du Conseil sur le renforcement du multilatéralisme, qui ont été adoptées le 17 juin 2019.

Les efforts que l'UE déploie en faveur d'un monde plus pacifique, plus coopératif et plus juste reposent sur des valeurs communes - la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, l'égalité des sexes, le développement durable - ainsi que sur l'attachement profond de l'Union à un multilatéralisme effectif.

Ces dernières années, l'UE a intensifié son rôle en tant qu'acteur mondial et elle traduit le multilatéralisme en actes. Dans le contexte mondial actuel, l'UE s'attache à réaffirmer la valeur ajoutée et l'utilité des Nations unies et à prouver qu'elles procurent des avantages aux citoyens de par le monde. L'UE continuera à travailler avec les Nations unies et à les soutenir, dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir, à développer et à réformer l'ordre international fondé sur des règles.

Conscients de l'importance que revêtent les Nations unies en tant qu'élément central d'un multilatéralisme effectif, l'UE et ses États membres accorderont, lors de la 74^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, une attention particulière à trois priorités, qui se renforcent mutuellement: 1. la prévention des conflits, la paix et la sécurité; 2. un programme commun positif; 3. la mobilisation sur les défis mondiaux.

[Texte intégral des conclusions du Conseil](#)

[Conclusions du Conseil sur le renforcement du multilatéralisme, 17 juin 2019](#)

[L'UE et les Nations unies: fiche d'information \(site web du SEAE\)](#)

Sanctions à l'encontre de la Corée du Nord

Le Conseil a réexaminé sa liste autonome des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives en vertu du régime de sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Il a confirmé les sanctions en vigueur, qui consistent en une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE et en un gel des avoirs, à l'encontre des personnes et entités figurant sur la liste.

Les personnes et entités figurant sur la liste font l'objet de sanctions parce qu'elles contribuent aux programmes de la RPDC en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive ou parce qu'elles contournent les sanctions. Le nombre total de personnes que l'UE a inscrites sur la liste de manière autonome s'élève à 57. En outre, l'UE a gelé les avoirs de 9 entités dans le cadre de son propre régime de sanctions. Elle a également transposé toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent des sanctions à 80 personnes et à 75 entités inscrites actuellement sur la liste de l'ONU.

Les sanctions de l'UE à l'encontre de la RPDC sont les plus rigoureuses prises contre n'importe quel pays. Elles ont été adoptées à la suite des activités menées par le pays pour développer des armes nucléaires et des missiles balistiques, qui sont contraires à de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Non seulement l'UE transpose les sanctions imposées par les Nations unies, mais elle dispose également de son propre régime de sanctions autonomes à l'encontre de la RPDC, qui complète et renforce les sanctions adoptées par les Nations unies.

L'UE a exprimé à plusieurs reprises sa ferme conviction que l'objectif d'une paix durable et de la dénucléarisation de la péninsule coréenne doit être atteint par des voies pacifiques, et que le processus diplomatique, seul moyen de réaliser cet objectif, doit se poursuivre.

L'objectif ultime, qui est celui de la communauté internationale tout entière, tel qu'il est formulé par le Conseil de sécurité des Nations unies, demeure la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Cette décision a été adoptée par le Conseil à la suite de l'examen annuel des sanctions. Les actes juridiques sont publiés au Journal officiel du 16 juillet 2019.

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord](#)

[Relations UE-République populaire démocratique de Corée \(RPDC\), fiche d'information](#)

Déclaration conjointe UE-ACP sur les objectifs de développement durable (ODD)

Le Conseil a autorisé l'ouverture de négociations sur une déclaration politique conjointe du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de l'Union européenne sur le programme 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). L'intention est d'adopter cette déclaration en lien avec le sommet des ODD qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2019 à New York.

[Sommet sur les ODD](#)

Relations UE-Cuba

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la deuxième réunion du Conseil conjoint UE-Cuba qui se tiendra le 9 septembre à La Havane. Celui-ci sera coprésidé par la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, et le ministre cubain des affaires étrangères, Bruno Rodriguez.

Cette réunion a pour objectif de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de dialogue politique et de coopération. L'UE et Cuba feront le point des dialogues politiques qu'ils entretiennent, y compris celui sur les droits de l'homme. Ils discuteront de l'avenir de la coopération, des échanges commerciaux et des investissements, et notamment des moyens de réagir face à la pleine activation de la loi Helms-Burton (LIBERTAD) par les États-Unis. Ils analyseront leur coopération sur les questions régionales et mondiales telles que le Venezuela, le Nicaragua, les relations UE-CELAC et le changement climatique. Ils s'entretiendront également des développements récents intervenus à Cuba et dans l'UE.

[Première réunion du Conseil conjoint UE-Cuba, 15 septembre 2019](#)

Besoins militaires

Le Conseil a approuvé l'actualisation des besoins militaires pour la mobilité militaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Cela constitue une étape dans la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire, à la suite de l'analyse des écarts effectuée par les services de l'UE. Cette mise à jour porte sur les paramètres techniques et géographiques des besoins militaires et a été élaborée en étroite consultation avec l'OTAN.

L'actualisation des besoins militaires permettra de poursuivre le processus avec la définition attendue d'ici la fin 2019 des exigences en infrastructures de transport à double usage. Le Conseil et le Parlement européen ont été informés au début de juin 2019 des progrès globaux accomplis jusqu'ici par le premier rapport conjoint de la haute représentante et de la Commission concernant la mise en œuvre du plan d'action sur la mobilité militaire.

[Rapport conjoint concernant la mise en œuvre du plan d'action sur la mobilité militaire, juin 2019](#)

Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur le partenariat dans le domaine de l'aviation

Le Conseil a approuvé l'adoption d'une déclaration du Forum régional de l'ASEAN (FRA) sur le partenariat dans le domaine de l'aviation. Ce projet de déclaration reconnaît l'importance de la sûreté et de la sécurité des transports aériens afin de renforcer la coopération des participants au FRA et l'intégration économique de l'ASEAN.

Il vise à encourager la mise en œuvre de pratiques compatibles avec les normes internationales et les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans le domaine de l'aviation.

La déclaration devrait être adoptée lors de la réunion du Forum régional de l'ASEAN qui se déroulera le 2 août 2019 à Bangkok, en Thaïlande.

Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité

Le Conseil a approuvé l'adoption d'une déclaration du Forum régional de l'ASEAN (FRA) sur la promotion des femmes, de la paix et de la sécurité. La déclaration vise à promouvoir une participation significative des femmes, des organisations et des réseaux de femmes à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la consolidation de l'État après un conflit.

La déclaration devrait être adoptée lors de la réunion du Forum régional de l'ASEAN qui se déroulera le 2 août 2019 à Bangkok, en Thaïlande.

Sanctions concernant le Soudan du Sud

Le Conseil a transposé une modification adoptée par les Nations unies concernant une personne inscrite dans le cadre des sanctions adoptées à l'égard du Soudan du Sud.

Relations de l'UE avec les Philippines

Le Conseil a adopté la position à prendre au nom de l'UE au sein du comité mixte institué par l'accord-cadre de partenariat et de coopération entre l'UE et les Philippines en ce qui concerne l'adoption de décisions concernant le règlement intérieur du comité mixte et le mandat des sous-comités spécialisés.

Relations de l'UE avec la Côte d'Ivoire

Le Conseil a adopté la position à prendre par l'UE au sein du comité de l'accord de partenariat économique Côte d'Ivoire-UE au sujet de l'adoption du protocole n° 1 concernant la définition de la notion de "produits originaires" et les méthodes de coopération administrative (règles d'origine).

TRANSPORTS**Préparation de la 40^e session de l'assemblée de l'OACI**

Le Conseil a marqué son accord sur le texte de six documents de travail et d'un document d'information qui seront présentés par la Finlande, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, lors de la 40^e session de l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui se tiendra du 26 septembre au 4 octobre 2019 à Montréal. (doc. [10716/19](#))

ÉNERGIE**Modernisation du traité sur la Charte de l'énergie**

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations sur la modernisation du traité sur la Charte de l'énergie (doc. [10738/19](#)). Le Conseil a également adopté des directives de négociation (doc. [10745/19 ADD 1](#)). Parallèlement, les représentants des gouvernements des États membres qui sont parties au traité sur la Charte de l'énergie ont adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations en ce qui concerne les éléments qui relèvent de la compétence des États membres. Plusieurs États membres et la Commission ont présenté des déclarations (doc. [10738/19 ADD 1](#)).

Voir également le [communiqué de presse](#).
